

Périscolaire	BREHALAIS			HORS COMMUNE	
	Familles bénéficiaires CAF		Autres régimes		
RESTAURATION SCOLAIRE	Q.F. A & B 1.75 €	Q.F. C & D 2.25 €	Q.F. E 2.75 €	2.75 €	5.82 €
ACCUEIL DE LOISIRS					
MATIN	0.60 €	0.80 €	1.00 €		1.10 €
MIDI (1)	0.50 €	0.60 €	0.80 €		1.00 €
SOIR	0.80 €	1.00 €	1.30 €		1.40 €

(1) Le coût de l'encadrement pour l'animation, nécessité par les 2 services s'ajoute au tarif du repas.

Accueil de Loisirs	Bénéficiaires CAF et MSA		BREHALAIS		HORS COMMUNE	
	Q.F. A	Q.F. B & C	Régime général	Autres régimes	Régime général	Autres régimes
MERCREDI						
½ journée sans repas	1.80 €	2.80 €	2.80 €	4.30 €	5.90 €	7.90 €
½ journée avec repas	3.50 €	4.30 €	5.55 €	8.10 €	10.60 €	12.60 €
Journée avec repas	4.00 €	5.50 €	8.35 €	12.40 €	16.45 €	20.45 €
Journée pour les enfants avec P.A.I	4.00 €	5.50 €	5.60 €	9.65 €	11.73 €	15.73 €
VACANCES						
Petites vacances	4.00 €	5.50 €	9.00 €	12.40 €	16.45 €	20.45 €
Petites vacances pour les enfants avec un P.A.I	4.00 €	5.50 €	6.25 €	9.65 €	11.73 €	15.73 €
Grandes vacances	4.00 €	5.50 €	11.00€	13.25 €	16.45 €	20.45 €
Grandes vacances pour les enfants avec P.A.I	1.80 €	3.00 €	8.25 €	10.50 €	11.73 €	15.73 €
Vacances adolescents	1.80 €	2.80 €	2.80 €	4.30 €	5.90 €	7.90 €
Veillée			3.00 €	3.60 €	6.00 €	6.60 €
Nuitée			6.00 €	6.60 €	9.00 €	9.60 €

Quotient **A** : De 0 à 510 Quotient **B** : De 511 à 595 Quotient **C** : De 596 à 620
 Quotient **D** : De 621 à 730 Quotient **E** : De 731 et plus

Aide aux vacances CAF 50% à partir du 2^{ème} enfant.

Pour les familles domiciliées à Bréhal :

Réduction de 10% à partir du 3^{ème} enfant et suivants fréquentant simultanément le service de l'accueil de loisirs les mercredis, les petites vacances et les grandes vacances.

Ces tarifs sont réduits par la prise en charge de certaines communes du domicile de la famille.

Conditions de réservations	Temps périscolaires midi (incluant la restauration), soir et mercredi : obligation de réservation sur l'espace citoyen de la famille
	Temps extrascolaires petites et grandes vacances : formulaire papier à compléter auprès du service

Pour chaque temps périscolaires et extrascolaires, l'annulation doit être effectuée dans le délai identique à la réservation.

Toute annulation effectuée hors délai fera l'objet d'une facturation. Règlement de l'A.L.S.H sur www.ville-brehal.fr